

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Juillet 2015

Convoc. du 25/06/2015

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Pascal MÉHEUT, Maire.

Présents : Mmes THIERY F.- RABELLE M-H - GAYET S. - MORONVAL N. - GUESDON V.
BERGANDY Ch.

Mrs COLMANT G. - GRANDSEIGNE F. GARNIER Jean-Paul – SAVARD J-M

Absents : /

Pouvoirs : de Charles GARNIER à Gilles COLMANT
de Frédéric LEBON à Pascal MÉHEUT
de Olivier LUTHIER à Sylvie GAYET
de Nicolas TRIPET à Frédéric GRANDSEIGNE

Secrétaire : Virginie GUESDON

Le Maire fait une lecture rapide du compte rendu du conseil municipal précédent. Ce dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents.

APPEL D'OFFRE « Restauration scolaire »

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y avait lieu de renouveler le marché concernant la prestation pour la préparation et la livraison de repas destinés à la restauration scolaire qui arrivait à son terme. Un appel d'offres de « marché à procédure adaptée » a donc été lancé et deux offres ont été reçues « Les Petits Gastronomes » et Armor Cuisine ». . Après ouverture des plis par le comité technique d'attribution de marchés publics qui s'est réuni le 30 juin 2015, et application des critères qui ont été appliqués pour déterminer le choix du prestataire (avec une attention particulière pour la qualité et la fraîcheur des produits proposés), le comité a retenu l'offre de la Société « ARMOR CUISINE ». Le Maire présente ensuite la synthèse d'étude de ces deux propositions pour lesquelles le cahier des charges a été bien respecté, et sollicite l'avis du Conseil pour valider ce choix. **APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ**, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider l'offre de la **Sté ARMOR CUISINE** , pour un coût s'élevant à **19 975 € ht (21 073,63 € ttc)** t autorise le Maire à signer le marché ainsi que tout document s'y rapportant.

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Le Maire rappelle la constitution de la commission de travail, et évoque la première réunion de celle-ci au cours de laquelle il a rapporté les éléments suivants, évoqués en conseil municipal : la population est assez jeune, il y a peu de permis de construire, peu de logements vacants et locatifs, la station d'épuration a été conçue pour une population ne dépassant pas 1 200 hab, il faudra sans doute penser à un agrandissement de l'école, prévoir une aire d'accueil pour des commerces de proximité, repenser à la destination des bâtiments agricoles si ceux-ci se trouvaient un jour extériorisés par rapport au bourg, et enfin il faut préserver l'aspect du village. Prochain rendez-vous : le 17 septembre à 14 h 30 mn pour une visite de terrain et à 18 h avec les membres du conseil municipal pour une session de formation organisée par le bureau d'études GEOGRAM, chargé de l'élaboration du PLU.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Maire, informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population pour notre commune, se déroulera du 21 janvier 2016 au 20 février 2016. Il sera réalisé par deux agents : un coordonnateur d'enquête et un agent recenseur qui se répartiront équitablement le travail. Ils devront œuvrer, si nécessaire, le soir et les week-end afin de contacter toute la population. Enfin, il souligne qu'une dotation forfaitaire de l'Etat sera versée à la commune au titre de l'enquête de recensement ; son montant devrait nous être communiqué en octobre 2015.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le montant des indemnités à verser à ces deux agents, conformément à la réglementation. *APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ*, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'allouer à chaque agent, une rémunération forfaitaire d'un montant identique à celle versée lors du dernier recensement ; les charges patronales étant à la charge de la commune. Les agents seront soumis à la réglementation du régime général de la sécurité sociale et pour la retraite complémentaire, ils seront affiliés à l'IRCANTEC. Enfin, il est précisé que nous attendons les instructions concernant un possible recensement pour les administrés, par internet.

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE

Suite au rendez-vous du 4 juin 2015 de la commission communale rattachée aux travaux de l'Eglise, et en présence de l'Architecte des Bâtiments de France, il a été constaté que notre Eglise était plutôt en bon état (fondations, toiture), cependant il est préconisé une rénovation de la sacristie et de la façade Nord, au plus vite, afin de ne pas alourdir le coût des travaux. L'architecte conseille de faire établir une étude détaillée et approfondie, par « lots de travaux » de rénovation, qui devra être confié à un architecte agréé B.D.F. Notre Eglise est classée « Monument Historique » et peut de ce fait bénéficier de subventions pouvant aller jusqu'à 80 % du coût des travaux hors taxes. D'autre part, si de « généreux donateurs » pouvaient investir dans les travaux, la Fondation de France pourrait nous reverser en subvention, l'équivalent du montant de leurs dons. Le coût de l'étude à réaliser serait de l'ordre de 15 à 20 000 €. Le Maire sollicite l'avis du Conseil pour rédiger un appel d'offre dans ce sens, afin de sélectionner un architecte spécialisé. Le conseil donne à l'unanimité, son accord au Maire pour inscrire au budget 2016, la dépense relative à la réalisation de ces études techniques.

DIVERS :

- **Service « COHESIO »** : il s'agit d'un service proposé par la Poste. Mme CAUMES, responsable de ce service à l'agence de Mareuil-les-Meaux, s'est rendue en Mairie pour présenter ce projet.
Il s'agit d'un accompagnement des personnes âgées, par le biais des « facteurs ». Le coût pour la commune serait de l'ordre de 4,40 €/visite/personne âgée. Etant donné la vigilance des « Mahouyots » pour leurs voisins plus anciens, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à ce service pour l'instant.
- La mise en place du **logiciel 3D OUEST** (*pour la régie de la restauration scolaire*) demande un travail de paramétrage très précis ; il est réalisé avec beaucoup de rigueur par Francine THIERY et Sylvie GAYET pour qu'il puisse être opérationnel au 1^{er} octobre 2015. D'autre part, la Trésorerie de Lizy a donné son accord pour la mise en place de paiements dématérialisés. Le paiement s'effectuera en fin de mois et avant le 10 du mois suivant.
- **Projet « Micro-Crèche »** : il s'agit d'une extension sur notre commune, de la micro-crèche située à Puisieux, gérée par l'association « Graines de nos Villages ». La capacité d'accueil maximal sera de 10 enfants de moins de 3 ans. Le dossier avance bien, le montage technique est en cours avec le Conseil Départemental. Le montage financier reste à boucler. A ce propos, le conseil proposera une aide par l'achat de matériels d'équipement pour le fonctionnement de cette structure.

- **Photocopieur Mairie :** proposition de modernisation et remplacement du matériel actuel par un photocopieur « couleurs » pour une meilleure qualité de reproduction pour certains documents. Le Maire rappelle que le photocopieur est en location et que son remplacement n'entraînera pas de surcoût dans les loyers (*l'impression en couleurs sera rigoureusement sélective*). Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour ce changement de matériel et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour annuler l'ancien contrat de location.

- **Prime de ravalement :** Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors du vote du Budget Unique 2015, le 9 avril 2015, une somme de 3 000 € a été votée à l'art. 20422 (dép. Investiss.). Cette somme correspond à la participation communale pour travaux de ravalement, d'un montant 750 € par demande. Quatre demandes peuvent donc être faites en 2015. Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande qu'il vient de recevoir de **Mr. DE OLIVEIRA Eric** domicilié à MAY-en-MULTIEN. *APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL* à l'unanimité des membres présents et représentés, accorde, sous réserve des formalités d'usage, le versement d'une subvention de 750 € à Mr. DE OLIVEIRA Eric.

- **Frais de scolarisation 2014/2015**
Le Maire rappelle aux membres du Conseil que vu l'article L 212-8 du code de l'Education, relative à la répartition entre les communes des charges de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes, considérant le coût moyen des frais de fonctionnement par élève de l'école maternelle et primaire de notre commune, considérant qu'il convient de fixer une participation pour l'année scolaire 2014-2015, sollicite le conseil pour déterminer la contribution des communes extérieures .*APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL*, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer la contribution des communes extérieures aux frais de scolarité à **500 € par enfant pour l'année scolaire 2014-2015**

- **Baisse des dotations publiques**
Courriers reçus de :
 - Association des Maires de Seine et Marne demandant un soutien à leur motion qui dénonce une baisse des dotations de l'Etat de 30 %, milite pour le non-regroupement des communes, l'amélioration des modalités de remboursement de la T.V.A. Le Conseil, par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE donne son accord pour l'accompagnement dans cette démarche.
 - Et du Conseil Départemental de Seine et Marne qui, vu le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale arrêté par le Préfet d'Ile-de-France, dénonce le découpage concernant la Seine et Marne : il est prévu notamment le démantèlement du territoire seine-et-marnais « Grand Roissy » et « Sénart », au profit d'autres collectivités territoriales : « Val d'Oise » et « Essonne » . Vote à l'unanimité du Conseil de la motion de soutien.

- **Sur le Site du Grand Voyeux : inscription pour une**
Proposition de formation pour les élus locaux intitulée « Terres d'eau » : exposés, débats et réflexions autour du thème de l'eau et des milieux aquatiques, d'une durée de 5 jours, du 24 septembre 2015 au 21 janvier 2016. Partenaires associés : l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'union des Maires S et M et l'association pour la valorisation des Espaces Nature du Grand Voyeux.

- **Instruction des dossiers d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015**
La collaboration entre la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq et la ville de La Ferté-sous-Jouarre Prévue pour l'instruction des dossiers d'urbanisme n'est pas possible pour l'instant. Il faudra peut être envisager le recours à des aides extérieures. A suivre...
- **Bornage terrains** de la Commune et de M. CHEMINEL/Mme CLOTAIL : celui-ci est prévu le 6 juillet prochain. Le Maire étant en vacances, demande à M. Frédéric GRANDSEIGNE de la remplacer pour représenter la commune.
- **Aire de Jeux** : un premier rendez-vous est fixé avec un conseiller en équipement extérieur le 9 juillet 2015 afin de faire le point sur les nouvelles normes de sécurité des structures de jeux pour enfants. Mme Virginie GUESDON est chargée de ce dossier.
- **Rénovation des vestiaires « FOOT »**
Le Maire rappelle qu'une enveloppe de 5 000 € avait été votée au BU 2015 pour des travaux de rénovation. Il avait été demandé aux membres du Club de foot, via son Président, de participer à la remise en état des locaux, les matériaux étant réglés par la Commune.
L'entreprise GORGIO viendra durant l'été refaire les peintures des 3 « vestiaires ». L'an prochain, des travaux de plomberie seront effectués. Après les travaux, un état des lieux sera effectué chaque année, et en cas de détériorations, le club verra sa subvention diminuer.
- **Peinture école et bureau de l'agence postale**
Ces travaux seront réalisés en Juillet.

POUR INFO

- ✓ Les peintures des passages piétons sont en cours,
- ✓ Le panneau d'agglomération « May-en-Multien » sur la RD 94 (Crouy) sera relevé prochainement pour une meilleure visibilité des automobilistes arrivant de Crouy,
- ✓ Le feu d'artifice du 13 juillet a bien été livré
- ✓ Le mobilier et la vaisselle pour la salle des fêtes et la salle des associations sont en cours de livraison et d'installation pour une utilisation prévue en septembre,
- ✓ La pose d'un soubassement en contreplaqué dans le local de rangement de la salle des associations sera effectuée par les cantonniers courant juillet,
- ✓ Revoir le fonctionnement de la climatisation du dortoir de l'école : fuite d'eau,
- ✓ Des devis sont en attente pour le branchement électrique du radar pédagogique et du défibrillateur,
- ✓ Achat d'un store occultant pour le bureau du secrétariat (demandé par MT)

La séance est levée à 20 h 40 mn

V. GUESDON
Secrétaire

Pascal MÉHEUT
MAIRE